

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197023- 76ÈME ANNÉE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : LA SITUATION INTOLÉRABLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La moitié des personnes handicapées ont un niveau de vie inférieur à 1 540 euros par mois, soit près de 200 euros de moins qu'une personne valide. Plus le handicap est sévère, plus le revenu est faible et le niveau de pauvreté élevé.



La moitié des personnes dont le handicap est reconnu administrativement ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 542 euros selon les données 2010 (dernière année disponible) publiées par le ministère des Solidarités et de la Santé, d'après les chiffres de l'Insee. Ce niveau de vie médian est inférieur de 167 euros par mois à celui des personnes sans handicap (1 708 euros).

Le type et l'importance du handicap jouent également sur le niveau de vie. Les personnes qui souffrent d'un handicap sévère touchent près de 500 euros de moins qu'une personne sans incapacité. La moitié des personnes avec un handicap visuel ou mental sévère perçoivent moins de 1 250 euros par mois. Celles qui présentent plusieurs limitations sévères ont un niveau de vie médian de 1 200 euros.

Le handicap n'étant pas un choix, c'est un fait de société de les laisser dans cette situation intolérable. Pourtant des dispositifs existent. Sur notre territoire, 52 121 Réunionnais, soit 6,1 % de la population, bénéficient des différentes aides au handicap.

La MDPH fonctionne comme un guichet unique pour faciliter les démarches pour les personnes porteuses de handicap et leur famille. Il convient de faire un état non exhaustif des dispositifs existants :

Pour les besoins de la vie quotidienne :

- Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) voire un de ses compléments.
- Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Complément de ressources
- Orientation vers un Etablissement ou Service Médico-Social (ESMS)**
- Renouvellement d'allocations compensatrices (ACTP ou ACFP)*
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)*
- Carte mobilité inclusion - mention invalidité ou priorité *
- Carte mobilité inclusion - mention stationnement *
- Affiliation gratuite à l'Assurance Vieillesse des Parents aux Foyers (AVPF)

Pour les besoins de la vie scolaire et étudiante

Parcours de scolarisation en milieu ordinaire : Ulis, AESH, maintien en maternelle, matériel adapté, avis Segpa, aménagement examen, transport scolaire adapté* et/ou parcours de scolarisation avec un accompagnement médico-social (ESMS enfants)

Pour les besoins de la vie professionnelle

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Orientation professionnelle vers le marché du travail
- Orientation professionnelle vers le milieu protégé (ESAT)
- Formation professionnelle adaptée (CRP, CPO,)

Malgré cela la reconnaissance du handicap dans le champ du quotidien est un combat. Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap.

Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées. Même si pour les nouvelles constructions l'accessibilité est faite, il demeure la réalisation de l'accessibilité pour les anciens locaux, et la encore l'échéance est repoussé régulièrement.

Mais parlant de pauvreté il nous faut regarder le montant du revenu de remplacement. Le montant maximum de l'allocation aux adultes handicapés (AAH 2020 - 2021) est de 902,70 euros depuis le 1er avril 2020, date de sa dernière augmentation (décret n° 2020-492 du 29 avril 2020). Ce montant correspond à l'aide touchée par un bénéficiaire sans ressource. Il restera le même jusqu'au mois de mars 2021 inclus. L'AAH est en effet une aide différentielle.

En présence d'autres ressources, pensions, aides ou allocations, la Caf applique un abattement sur ce montant maximum. Il est à noter que les bénéficiaires de l'AAH ont été exclus de toutes les mesures gouvernementales tentant de rendre la misère moins insupportable, prime Covid, primes de Noël et autres. Le gouvernement malgré ces promesses a abandonné les personnes handicapées.

Pour ces personnes qui sont reconnus inaptes au travail du fait de leur handicap, la misère est la seule perspective. Il est intolérable dans nos sociétés moderne que la place de la personne « autrement capable » ne soit ailleurs que dans la grande pauvreté.

La prise en compte de la vulnérabilité et de la fragilité au cœur de nos politiques publiques, au cœur de la Cité, est un engagement particulièrement exigeant dans un univers concurrentiel où la recherche de performance est omniprésente.

Mais c'est bien là que se mesure le degré d'humanité d'une société moderne où les liens de solidarité, d'interdépendance sont plus forts que les illusions d'un individualisme exacerbé.

David Gauvin

ÉDITO

QUAND LA CHINE AVANCE, MIKE POMPÉO TREMBLE.

Dans un éditto daté du 7 décembre 2020, j'écrivais « *on ne bricole plus en Chine* » car le pays détient quasiment la moitié des brevets déposés dans le monde en 2018. Les États-Unis seulement le quart. Le même jour, 3 informations sont venues alimenter le progrès intellectuel chinois.



Selon Xinhua, le Premier ministre Li Keqiang a appelé à « *stimuler la recherche fondamentale et l'innovation en matière d'application afin de faire de la Chine un pays d'innovateurs* ». C'est peu dire.

En effet, dans Futura-sciences, la journaliste Nathalie Mayer titre : « *La Chine a allumé son soleil artificiel* ». Il s'agit de fusion nucléaire comme dans le soleil. Les responsables « y placent l'espoir de maîtriser enfin une source d'énergie propre ». « *La Chine l'avait annoncé en 2019. Son réacteur à fusion nucléaire expérimental le plus performant serait opérationnel en 2020. Mission accomplie, il y a quelques jours avec la mise en service du tokamak HL-2M. A terme, sa chambre de confinement magnétique devrait générer une chaleur phénoménale de plus de 200 millions de degrés celsius. C'est dix fois la chaleur qui règne au cœur du soleil.* »

Et comme une victoire peut en cacher une autre, on apprend que le nombre de trains de marchandises entre Xi'an et l'Europe a atteint 3400 sur les 11 premiers mois de l'année, soit une rotation de 10 trains par jour. De janvier à novembre, ils ont transporté un volume de 2,64 millions de tonnes de marchandises, soit 1,8 fois de plus par rapport à la même période l'année précédente. Et, avec l'embellie du coronavirus, il est prévu 3600 pour boucler la fin de l'année ! C'est un succès retentissant qui rappelle que le premier train lancé sur ce tronçon date seulement de 2013.

Pendant ce temps, on sombre dans le ridicule aux États-Unis où le secrétaire d'Etat Mike Pompeo, qui n'a plus aucune légitimité populaire, vient de promulguer des sanctions à l'encontre des dirigeants du PC Chinois. C'est sûr qu'il ne va pas applaudir le retour de l'engin spatial chinois avec ses échantillons du sol lunaire. Il tremble quand la Chine avance.

Ary Yée Chong Tchi Kan

VENTE DE BIENS DE LA REINE RANAVALONA III AUX ENCHÈRES AU ROYAUME-UNI

Nous avons appris lundi la vente de biens précieux ayant appartenu à la reine Ranavalona III aux enchères au Royaume-Uni. Ces enchères reposent toute la question de l'appropriation de trésors nationaux par des puissances extérieures, en l'occurrence le Royaume-Uni.



Les biens patrimoniaux mis en vente correspondent à des objets considérés comme intestinaux par les défenseurs du patrimoine national, tel que la vente d'une robe en velours ayant appartenu à la princesse Ramisandraraza, ancienne conseillère politique de la reine.

Plus largement, c'est l'idée même que des biens devant appartenir à la nation soient vendus qui révolte le peuple malgache. En effet, le fait de vendre ces biens montre un scandale qui devrait être international : De quel droit le Royaume-Uni, comme toute puissance coloniale par ailleurs, se permet-il de vendre des biens appartenant aux Malgaches au reste du monde sur la base d'une simple vente aux enchères ? Cela pose la question de la réappropriation des biens volés par l'Etat malgache, comme plus largement par l'ensemble des Etats colonisés.

En effet, bien que la question de la rétrocession des biens de la reine Ranavalona III soit centrale, notamment car il s'agit de biens historiques pour la nation et que l'on voit bien l'intérêt de la population pour le rapatriement, en témoigne l'accueil du retour de la couronne du Rova Mandjakamiadana le mois dernier, cette affaire montre le mépris des puissances occidentales envers les éléments de souveraineté nationale qu'ils se sont accaparés par les conquêtes coloniales.

Ces biens de la reine Ranavalona III sont un très bon exemple de ce mépris : qu'est-ce qui empêchait, fondamentalement, le Royaume-Uni, ou même la France en tant que potentielle acheteuse de décider de rendre ces biens au peuple dont ils dépendent, à savoir le peuple malgache ? Le fait même que ces objets soient en vente pose problème :

En effet, aurait-on imaginé une seule seconde que des biens ayant appartenu, par exemple à la Reine Victoria pour le Royaume-Uni ou à Louis XIV, pour ne parler que de royauté, soient vendus aux enchères par une famille malgache ? Cela n'aurait pas pu avoir lieu, car il y aurait eu consensus sur la nécessité de traiter ces biens comme étant à valeur patrimoniale, et ils auraient sans doute été classés comme faisant partie du patrimoine matériel de l'Etat, si ce n'est de l'Humanité.

Nous arrivons là à la question de l'appropriation culturelle d'une nation impérialiste par rapport à une autre. En effet dans le cadre de cette nation, un Etat impérialiste, et donc fondamentalement colonial va s'emparer d'éléments culturels d'un Etat afin d'enrichir son propre fonds culturel, alimentant ainsi sa vision d'universalisme culturel.

Cela est notamment criant sur la question du Quai Branly par exemple, où des milliers d'œuvres ont été volées à d'autres Etats colonisés, notamment en Afrique sous couvert d'une ouverture culturelle de la France. Et, in fine, c'est exactement le même schéma qui se reproduit au Royaume-Uni : un Etat organise, certes via un groupement privé, mais organise tout de même la vente d'œuvres volées lors de la colonisation à d'autres personnes sur des bases de pseudo ouverture au monde.

Pour autant, ce modèle colonial d'appropriation culturelle connaît des failles, en témoigne la mobilisation d'Emery Mwazulu Diyabanza, militant malien pour le retour de biens volés au Mali étant exposés au Quai Branly qui a cherché à restituer à cet Etat par la récupération directe des œuvres volées en juin par exemple.

Partant du constat de cette appropriation culturelle, certes venant du privé mais dépendant fondamentalement du Royaume-Uni car c'est l'Etat qui peut décider ou non de la mise en vente, et c'est pourquoi nous revendiquons, pour nos frères et sœurs malgaches le retour pur et simple de l'ensemble des biens leur appartenant ayant été capturés par les puissances coloniales, et ce sans aucune condition. Ces biens appartiennent au peuple malgache, c'est à lui et à lui seul de décider de ce qu'il souhaite en faire.

Mathieu Raffini

QUI EST LA REINE RANAVALONA III?

La reine Ranavalona III, née Razafindrahety le 22 novembre 1861, est morte en exil le 23 mai 1917. Elle est la dernière reine de Madagascar. Son règne débuta le 30 juillet 1883 jusqu'au 28 février 1897. Tout au long de son règne, elle a dû faire face aux colons français.

Plus jeune, elle est choisie pour succéder à la reine Ranavalona II, sa tante. Comme les deux reines précédentes, elle est obligée d'épouser Rainilaiarivony, dans un mariage arrangé politique. Ce dernier est Premier ministre et co-roi, cela signifie qu'il supervise la gouvernance quotidienne du royaume et gère ses affaires étrangères.

La reine Ranavalona III tente d'éviter la colonisation en nouant des liens commerciaux et diplomatiques avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les français attaquent les villes portuaires côtières et prennent la capitale, Antananarivo. Par la suite, ils prennent le Palais royal en 1895, mettant fin à la souveraineté et à l'autonomie politique du royaume centenaire de Madagascar.

Le gouvernement colonial français exile le Premier ministre Rainilaiarivony à Alger. Tandis que la reine Ranavalona et sa cour sont dans un premier temps autorisés à rester dans le palais de la reine, mais la fin d'un mouvement de résistance populaire et la découverte d'un complot antifrçais à la cour conduisent les Français à exiler la reine sur l'île de la Réunion en 1897.

Rainilaiarivony meurt la même année, puis Ranavalona est transférée dans une villa à Alger, avec plusieurs membres de sa famille. La reine, sa famille et les domestiques qui l'accompagnent reçoivent une allocation et jouissent d'un niveau de vie confortable. Malgré les demandes répétées de la reine Ranavalona, elle n'a jamais été autorisée à rentrer à Madagascar.

Elle meurt à Alger en 1917 à l'âge de 55 ans. Sa dépouille est enterrée à Alger, puis rapatriée 21 ans plus tard à Antananarivo, où ils sont placés dans la tombe de la reine Rasoherina dans le Rova de Manjakamiadana.



SI LÉTÉ NOU K'I KOMAND ANOU, SIRMAN NORÉ PA ÉTÉ KONM I LÉ!

Matant zélida la ékrir justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dopi l'éternité, mwin na pou di aou in n'afèr : Konm wi oi, ni sort amenn in l'ané pa ordinèr, avèk in virius toutan té apré fé kass-kou déyèr nout do. Ni s'anplègn, ni s'anplègn, mé si lété pa la franss ousa nou noré té koméla. koman nou noré fé pou ranpli nout boujaron, pou songn nout santé, pou kontinyé amenn in vi konm i di in pé potab. Si lété pa la Franss in an l'avé asé pou fé rotourn anou dann tan la mélédiksyon, lo tan gran momon, lo tan d'avan d'avan d'avan. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr : mi antan bien sak wi di, mé mi baz pa dsi out rézoneman. Pou kossa ? Pars si nou lété pa dann réjime wi koné, pars si konm nou téi vé nou l'avé asir nout sékirité alimantèr, si nou l'avé trap konm ni voulé nout lotonomi énézètik, si l'avé lèss anou la possibilité komand anou dan l'otonomi konm nout bann kouzin morisien la komand azot . An pliss si l'avé lèss anou fassone nout lékonomi konm nou téi vé, épi amenn nout prop politik santé. Mi pé asir aou matant nou noré fé moin pityé ké dann in vi artifisyèl bann gouvèrnman la obliz anou viv dodan. In kamard la fine désote la vi téi di toutan :kissa i komand nout péi ? kissa i komand nout pèp ? La pa nou domaz mé si lété nou, zot nora pa gingn fé pèr anou avèk in maladi nou nora mète a l'ékar, n ou nora métriz ali, karsèr ali .Alé ! Pran sa pou toi épi mète ton moushoir par si.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433